



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Prangins, le 14 novembre 2024

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 novembre 2024

Président : M. Yvan BUCCIOL

Rapporteur : M. Bastien CLERC

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Vu le préavis No. 63/2024 relatif au nouveau Règlement et Tarifs sur les émoluments du Contrôle des habitants de la commune de Prangins
vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

I. d'approuver le règlement et tarifs émoluments du Contrôle des habitants, tel *qu'amendé*

Article 5

La remise ~~d' de toute~~ attestation ~~d'établissement, de séjour, anticipée de départ, de départ, d'acte de mœurs, de déclaration de vie, ou tout autre~~ document établi par la commune est subordonnée à la présentation d'une pièce d'identité ou d'un permis valable

Article 6

~~Le Conseil communal délègue à la Municipalité la compétence d'adapter les tarifs des émoluments indiqués dans le présent Règlement.~~

II. de fixer l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par la cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine.

Extrait conforme, le certifiant

Yvan Bucciol

Président



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 15 au 24 novembre 2024